

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Denis **CLEMENT**, membre ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général.

Assistent également à la réunion :

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive (en visioconférence) ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAU**, Directeur Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence) ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines.

Excusé. e. s :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, membre ; Maxime **MAROTTE**, membre ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 juin 2025	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	4
3.	UCI	5
4.	Ministère	5
5.	CNOSF	5
6.	LNC	6
7.	Activités fédérales	6
8.	RH	8
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	8
1.	Président de la LNC	8
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	9
3.	Directeur technique national	10
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	12
VI.	COMMISSIONS	14
1.	Piste	14
2.	Cyclo-cross	15
3.	Gravel	16
4.	Route	17
VII.	RÈGLEMENT DES MUTATIONS	17
VIII.	POINT FINANCIER	18
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES	20
X.	QUESTIONS DIVERSES	21

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Il déclare que Camille MAIRE et Maxime MAROTTE sont excusés en raison de leurs obligations sur le terrain, tandis que Myriam PRÉTOT s'est rendue en Lettonie pour sa première commission BMX UEC.

Il fait part du décès de Jacques MARINELLI, grand champion français qui a porté le Maillot jaune lors du Tour de France de 1949. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 juin 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 18 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUEY déclare que la FFC compte 109 045 licenciés enregistrés au 30 juin 2025, soit une croissance de 2,20 % (+2 351 licenciés) par rapport au 30 juin 2024. Il est rappelé que le nombre de licenciés s'élevait à 107 648 le 30 septembre 2024.

La situation des Comités Régionaux métropolitains est relativement homogène, même si le Comité Régional des Pays de la Loire accuse une très légère contraction (-0,80 %, soit 73 licenciés de moins). Certains Comités Régionaux affichent une performance remarquable, comme les Hauts-de-France (+5,69 %), l'Île-de-France (+5,02 %) et Sud-PACA (+4,67 %). Quant au Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de licenciés qui ne cesse de progresser depuis plusieurs années enregistre une hausse de 3,71 %. En ce qui concerne les comités ultramarins, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte sont en recul.

En ce qui concerne les licences par activité, les principales données sont exposées comme suit :

- BMX : +11,83 %. En plus de l'effet positif des Jeux olympiques, il semblerait que l'appel à licencier les adhérents ait été entendu.
- Cyclo-cross : +7,45 %. Cette discipline attire de plus en plus de pratiquants.
- Piste : +0,90 %.
- Route : -0,97 %. La problématique rencontrée par cette discipline est de plus en plus prégnante.

- VTT : -0,79 %. Ce recul interroge en raison du nombre croissant de vététistes en milieu rural.
- Autres disciplines : +22,87 %.

La FFC compte 13 928 femmes licenciées, soit une croissance de 432 licenciées par rapport au 30 juin 2024. Les femmes représentent 12,77 % des effectifs de la FFC.

S'agissant des catégories de licences, l'évolution est la suivante :

- Professionnel : le nombre de licenciés demeure stable.
- Compétition : +1,6 %, soit 525 licenciés de plus. Il est à noter que les variations sont notables. Ainsi, les Open sont en recul (-230), tandis que les Access continuent leur progression (+168). Cette différence est à corréliser avec la problématique du calendrier.
- Sport : +3 %, soit 440 licenciés supplémentaires. Les épreuves de masse progressent de 5,42 %.
- Jeunesse : +4,4 %, soit 1 867 licenciés de plus. Les U15 et les U17 sont toujours en retrait (respectivement -173 et -175).
- Arbitres : +2,6 %, soit 71 arbitres supplémentaires. Il est précisé que les arbitres clubs connaissent une baisse de 9,56 %, soit une perte de 39 licenciés.
- Staff : -4,9 %, soit une contraction de 526 licenciés.
- Staff Pro Femmes : +31,7 %.
- Staff Pro Hommes : +21,4 %.

Denis CLÉMENT souhaite savoir s'il est possible d'avoir une pyramide des âges pour les staffs : il est possible que le vieillissement de la population soit la cause de la baisse de 4,9 %.

Yannick POUEY indique que ces données existent. Il est fort probable en effet que la baisse constatée soit corrélée au vieillissement de la population.

Le nombre de licences individuelles s'élève à 1 957 au 30 juin 2025.

Denis CLÉMENT demande si les autres fédérations sont également confrontées à la baisse des U15 et U17.

Yannick POUEY répond que les autres fédérations connaissent plutôt une baisse des U19. Il convient de souligner que beaucoup de clubs se désintéressent des jeunes qui souhaitent faire du vélo sans participer aux compétitions.

2. Événements

Le Président adresse toutes ses félicitations au club de Besançon pour l'accueil du TF BMX qui s'est tenu dans de très bonnes conditions, avec une forte participation.

Les Championnats de France VTT Trial et Cross-country à Puy Saint Vincent (Sud PACA) qui ont également rencontré un beau succès ont vu l'émergence de jeunes talents.

Les Championnats de France sur Route qui ont eu lieu aux Herbiers (Vendée) ont battu un record d'audience télévisuelle. Les élus locaux ont témoigné de leur grande satisfaction quant au déroulé de cette manifestation et le public était nombreux : selon la préfecture, 80 000 spectateurs étaient présents le dimanche et 150 000 personnes présentes sur l'ensemble de la compétition. Le préfet était également présent lors de ces trois jours.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027, l'Assemblée générale du 24 juin 2025 portait sur l'arrêté des comptes de l'année 2024. Les échanges entre les parties prenantes demeurent d'excellente qualité. La recherche de partenaires se poursuit et le programme est quasiment finalisé. Des informations seront apportées ultérieurement sur ce dernier sujet.

3. UCI

Le Président qu'il assistera à une réunion qui se tiendra avec des représentants des structures U19, le Président de la commission route UCI et les services de l'UCI la semaine du 15 juillet 2025 sur l'évolution de la réglementation relative aux ententes U19.

Yannick POUEY s'enquiert du devenir des équipes mixtes.

Le Président répond que ces équipes continueraient d'exister, mais avec une réglementation plus restrictive et contraignante. L'idée à discuter serait que l'UCI élabore un cadre de régulation qui serait mis en œuvre par les fédérations nationales.

4. Ministère

Le Président déclare que le ministère des Sports a reconduit le Pass'Sport pour la saison 2025-2026, mais le nombre de classes d'âge pouvant en bénéficier a été réduit et l'enveloppe globale fortement diminuée. Cette situation a provoqué une vive réaction du mouvement sportif.

5. CNOSE

Le Président indique que l'Assemblée générale qui s'est tenue le 19 juin 2025 s'est déroulée dans de bonnes conditions. À cette occasion, M. David LAPPATIENT a clos son mandat et Mme Amélie OUDEA-CASTÉRA a été élue à l'unanimité.

De son côté, Mme Marie-Françoise POTEREAU a été élue au collège numéro 2 au titre de la Fédération Française de char à voile, tandis que le Président de la FFC a été élu au sein du collège des fédérations olympiques.

Lors du Conseil d'administration du 26 juin 2025, le Bureau Exécutif du CNOSF a été constitué avec douze membres (six femmes et six hommes). Le Président de la FFC a été reconduit dans ses fonctions de Trésorier général du CNOSF et Mme Marie-Françoise POTEREAU a été élue vice-présidente en charge du bénévolat, de la formation, de l'emploi et de la féminisation.

6. LNC

Le Président fait état des échanges qui ont eu lieu lors du dernier Conseil d'administration de la LNC.

Il évoque ensuite la réponse de l'UCI aux courriers envoyés par la LNC et la FFC à la suite de la décision du Conseil d'État. Dans cette réponse, l'UCI spécifie que seule la FFC porte la responsabilité de développer et de régir le cyclisme français. Elle invite la LNC et la FFC à travailler de manière collaborative et à reconsidérer, si nécessaire, leur accord conventionnel de manière à s'assurer que la FFC puisse **seule** agir sur le plan du développement et de faire évoluer ses stratégies de développement selon les circonstances. En conclusion, l'UCI indique qu'il appartient à la FFC de porter la voix de son cyclisme national.

Parmi les sujets de discussion prioritaires entre la FFC et la LNC figurent :

- L'activité des équipes continentales fédérales, sujet dont l'issue devra intervenir pour le mois de septembre 2025.
- Les difficultés concernant les accords qui président au fonctionnement mis en place par la LNC sur la relation entre les organisateurs et les équipes au regard de l'évolution du cyclisme professionnel international.

Il importe que ces deux sujets portent une vision unique de la FFC et de la LNC.

7. Activités fédérales

Le Président expose les actualités qui ont rythmé la vie fédérale depuis le Bureau Exécutif du 18 juin 2025 :

- La FFC et l'INSEP ont signé leur convention le 9 juillet 2025.
- Le Président a assisté à la remise de distinction de M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX qui a réuni une prestigieuse assemblée
- Un rendez-vous a eu lieu entre la FFC, le président de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et son Directeur général sur les perspectives d'événements à Saint-Quentin-en-Yvelines et des financements afférents. Un plan d'action en direction de la région et du département a été élaboré.

S'agissant de l'accident mortel survenu au pôle Espoir de Nice en 2017, le procureur de la République a rendu des conclusions favorables pour tous les mis en examens (la FFC, l'éducateur et l'association support) dont il dégage la responsabilité. Ces conclusions ne présagent en rien de la suite qui sera donnée par le juge d'instruction.

Christophe LAVERGNE indique que le magistrat instructeur dispose de trois mois pour rendre son ordonnance et que le procureur général a demandé un non-lieu général.

Yannick POUEY évoque la situation du Comité Régional de Guyane et explique que le Siège fédéral a reçu M. Jean-Yves THIVER pour effectuer un point sur ledit comité et la situation du cyclisme dans ce territoire.

La situation administrative ayant été éclairée, il est proposé de nommer officiellement M. Jean-Yves THIVER administrateur du Comité Régional de la Guyane jusqu'aux prochaines élections qui devront être organisées en fin d'année.

Le Président met aux voix la proposition visant à nommer M. Jean-Yves THIVER administrateur du Comité Régional de la Guyane jusqu'aux élections qui se dérouleront en fin d'année.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY annonce que la FFC et la Fédération sportive de la police nationale (FSPN) ont procédé à l'élaboration d'une nouvelle convention dont l'objectif est d'officialiser la reconnaissance de l'équipe de France cycliste de la FSPN qui est composée de cyclistes licenciés à la Fédération. Cette reconnaissance permet à ladite équipe de participer à des épreuves inscrites aux calendriers régionaux et fédéraux sous ses couleurs nationales. Cependant, pour une question d'équité, un coureur ne pourra participer à une épreuve sous l'Équipe de France de la Police si son équipe ou club civil participe à cette même épreuve.

Le Président met aux voix la convention entre la FFC et la Fédération sportive de la police nationale.

La convention suscitée est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE déclare qu'une réflexion a été menée sur l'élaboration d'une proposition visant à octroyer une dotation vestimentaire aux élus du Bureau Exécutif, à la Présidente et aux élus du Conseil Fédéral, aux présidents des commissions sportives, ainsi qu'aux présidents des Comités Régionaux.

Le Président précise qu'il s'agit d'une dotation pour le mandat destinée à représenter la FFC lors des événements.

Gilles DA COSTA propose que le coût de cette dotation soit affecté sur le budget de fonctionnement du Bureau Exécutif, du Conseil Fédéral et des commissions.

Le Président met aux voix la proposition concernant l'octroi d'une dotation vestimentaire aux élus du Bureau Exécutif, à la Présidente et aux élus du Conseil Fédéral, aux présidents des commissions sportives, ainsi qu'aux présidents des Comités Régionaux, ainsi que la proposition d'affectation de son coût global.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

Marie-Françoise POTEREAU aborde le projet Génération Arbitres 2027 élaboré avec l'UNSS dont l'ambition est de former de jeunes arbitres en vue notamment des Championnats du monde 2027. Dans le cadre dudit projet, 74 jeunes seraient formés, dont 50 seraient issus de la FFC, 20 de l'UNSS et 4 de la FFSU.

L'appel à candidatures aura lieu en octobre et novembre 2025, à l'issue du séminaire de la Commission Nationale du corps arbitral qui souhaite intégrer pleinement ce sujet. La sélection des candidats se fera par un comité *ad hoc* en janvier 2026. Un premier regroupement des jeunes sélectionnés sera organisé à la fin du mois de février 2026, tandis qu'un deuxième regroupement se tiendra en 2027. L'application de leur investissement aura lieu lors des Championnats du monde 2027.

Le coût global de ce programme s'élève à 100 000 euros et comprend essentiellement des frais de déplacement et d'hébergement sur les temps de regroupement. Le projet sera financé dans le cadre du plan héritage Impact Vélo 2027 et du plan de développement pluriannuel de l'ANS.

Le Président tient à souligner que ce projet reste totalement soumis aux perspectives budgétaires de l'État.

Il adresse tous ses remerciements aux différents acteurs ayant œuvré à ce projet qui est essentiel pour rénover le corps arbitral.

8. RH

Christophe XHONNEUX indique que la FFC compte 61,89 ETP au 30 juin 2025, dont 53,37 CDI, 7,52 CDD, conventions CIFRE et contrats d'alternance.

Le recrutement visant à remplacer Nicolas ANDRÉ qui quittera ses fonctions le 31 août se poursuit, mais se révèle assez complexe.

Le Président adresse tous ses remerciements à Christophe XHONNEUX pour la mise en place du processus de recrutement des collaborateurs FFC qui s'avère très efficace dans la recherche de profils pertinents.

Il évoque ensuite l'arrivée de Mme Sandrine GLACIER au poste de Directrice des Sports des Championnats du monde 2027 et invite les directions, ainsi que les élus du Bureau Exécutif à l'accompagner dans son intégration.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les performances particulièrement remarquables des coureurs français sur le Tour de France, et notamment celles de Kévin VAUQUELIN, Romain GRÉGOIRE et Bruno AMIRAIL.

Il évoque ensuite la grande qualité de l'engagement des athlètes lors des Championnats de France Route, et notamment lors de la course professionnelle Hommes dont l'arrivée a constitué un spectacle exceptionnel. Il convient également de souligner la qualité de l'organisation, mais une réflexion devra être engagée sur l'espace VIP qui n'était pas totalement adapté.

En ce qui concerne les relations entre la LNC et la FFC, Xavier JAN réitère sa volonté de passer à une démarche de collaborateur commune sur l'ensemble du cyclisme français.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER déclare que la fonction de coordinateur de l'Équipe de France a été reprise par M. Guillaume BRIDON, médecin référent du BMX, à la suite du départ de M. Jacky MAILLOT. Pour rappel, le rôle du coordinateur est d'accompagner tous les collectifs vers les prochains Jeux olympiques en accompagnant tous les médecins référents. M. MAILLOT endosse la fonction de coordonnateur scientifique.

L'esprit de travail de la médecine fédérale est axé sur la réflexion concernant la santé pour la performance et la protection des athlètes, avec un véritable travail d'équipe :

Travail d'équipe médicale, avec :

- La mise en place de staffs médicaux réguliers visant à favoriser un enrichissement mutuel et la prise de décisions collectives.
- L'organisation de réunions de coordination des médecins et kinésithérapeutes autour des collectifs, avec définition d'un processus d'accompagnement annuel des cyclistes (harmonisation des pratiques)
- Mise en place d'une traçabilité des dossiers et décisions médicales, avec retours d'information au médecin coordonnateur et à la commission médicale qui statuera sur les dossiers complexes.

Travail d'équipe santé et performance, avec :

- La facilitation des échanges entre acteurs de la performance et acteurs de la santé — facilitation de la compréhension des problématiques et circulation de l'information.
- L'éducation des entraîneurs et des staffs sur les enjeux de santé pour la performance de leurs athlètes.
- La responsabilisation des entraîneurs avec l'élaboration de communications claires leur permettant de prendre des décisions éclairées, notamment en ce qui concerne la reprise d'un athlète après une blessure. S'agissant de la participation des athlètes aux compétitions après une pathologie lourde, la décision passera obligatoirement par la commission médicale.

Dans le cadre de l'année de la santé mentale, Grande cause nationale 2025, la FFC mène actuellement à la mise en place d'un plan santé et performance mentale

intégrant un processus d'accompagnement efficace et efficient des athlètes et des staffs qui peut être individuel et/ou collectif en fonction des besoins. Cet accompagnement vise à apporter de la santé mentale pour la performance et des processus mentaux. Pour ce faire, il est essentiel :

- D'appréhender la définition de la préparation et de la performance mentale, de l'accompagnement psychologique des athlètes, des staffs et des équipes.
- De mettre en place une détection des problématiques et des pathologies psychologiques et psychiatriques émergentes.
- De mettre en œuvre les soins et les réseaux de soins idoines.

Créée le 9 juillet 2025, la cellule Santé Performance Mentale est composée de M. Éric CHARLES (psychiatre), M. Émilien BROÉ (entraîneur et spécialiste de la préparation mentale), M. Guillaume BRIDON, Cédric CHAUMOND. Ladite cellule répondra à des demandes immédiates.

Parallèlement, le groupe de travail pluridisciplinaire travaillera à la mise en place de l'accompagnement psychologique et mental des athlètes. Ce groupe qui sera composé d'entraîneurs, de médecins, de psychologues du sport reconnus et d'universitaires aura pour missions l'élaboration :

- D'un référentiel scientifique globale de la dimension psychologique et mentale de la performance.
- D'un processus fédéral structuré pour accompagner les collectifs fédéraux avec :
 - o La mise en place d'une méthode d'identification des besoins.
 - o La mise en place d'un processus de validation des préparateurs mentaux.
 - o La définition des modalités d'accompagnement psychologique des sportifs et des staffs.
 - o L'amélioration des processus SMR de détection des pathologies ou difficultés psychologiques
 - o La mise en place de processus relatifs à la détection des problématiques.
 - o La définition d'un réseau de soin pour accompagner les athlètes.

La diffusion de l'information concernant la santé et la performance mentale à tous les niveaux de la FFC via des actions multiples (webinaires, formations, actions d'éducation et de sensibilisation, site web, etc.). Le Président salue la qualité des relations et de la collaboration entre la DTN et la médecine fédérale eu égard à l'importance de la santé mentale dans la pratique sportive et la performance.

Éric MEINADIER confirme que l'écoute et les échanges sont de grande qualité.

3. Directeur technique national

Florian ROUSSEAU évoque la convention nationale de prévention des violences dans le sport qui s'est tenue à l'INSEP le 30 juin 2025 et qui a réuni près de six cents

participants, dont la moitié en présentiel. La ministre des Sports et de la Jeunesse, la présidente du CNOSF, la directrice des Sports et la présidente du Comité Paralympique et Sportif Français assistaient également à cet événement. Cette forte présence institutionnelle donne à voir la reconnaissance des sujets de violence dans le sport par les institutions.

À titre informatif, la cellule Signal-sports a d'ores et déjà enregistré une hausse des signalements pour l'année 2025 avec 327 signalements au 31 mai 2025 versus 252 pour l'année 2022 et 532 pour 2024. Cette évolution s'accompagne de fait d'une croissance des procédures administratives, disciplinaires et judiciaires. Afin d'aider les fédérations, le CNOSF a mis en place une commission disciplinaire.

S'agissant des contrôles d'honorabilité qui ont été renforcés, les données sont les suivantes :

3,8 millions contrôles ont été réalisés depuis la mise en place de Signal-sports, dont 1,8 million contrôles pour l'année 2024.

1 207 personnes ont été écartées ; dont 855 bénévoles, 296 éducateurs et 58 arbitres.

Les victimes sont en majorité des femmes (69 %).

Afin de renforcer la lutte contre les violences, l'État appelle les fédérations à travailler sur la communication et l'affichage concernant l'existence de la cellule Signal-sports, notamment dans les pôles et les clubs. Des formations seront par ailleurs mises en place avec deux blocs de compétences, l'un relatif à la posture éducative et sécurisante, et l'autre sur la pratique sportive inclusive et émancipatrice.

Florian ROUSSEAU aborde ensuite l'évolution de l'organisation de la filière de formation fédérale pour 2025-2026, dont l'objectif est de simplifier son parcours et de diversifier ses contenus pour s'adapter au développement des nouvelles pratiques.

Cette nouvelle offre de formation, dont la tarification sera proposée lors du Bureau Exécutif du 23 juillet 2025, est structurée en trois niveaux successifs :

Animateur fédéral avec deux jours en présentiel. Le contenu est centré sur l'animation et la sécurité, notamment routière. Ce niveau est obligatoire pour accéder au niveau Éducateur.

Éducateur fédéral avec quatre jours en présentiel. Le contenu est centré sur l'apprentissage technique. Ce niveau est obligatoire pour accéder au niveau Entraîneur.

Entraîneur fédéral avec cinq jours en présentiel et des contenus centrés sur l'entraînement sportif.

Une offre de formation complémentaire est offerte aux différents niveaux selon les options. Une organisation et un accompagnement sur mesure pour la formation dans les disciplines à faible effectif sont également proposés.

Il est précisé que l'obligation de recyclage disparaît au profit d'une offre de formation continue plus riche et diversifiée.

Cette nouvelle offre de formation sera soumise à la validation du Bureau Exécutif en septembre 2025 pour une mise en œuvre en janvier 2026.

Le Président juge la méthode proposée par la DTN pertinente dans la mesure où elle demeure en appui sur les territoires, lesquels restent mobilisés.

Cette nouvelle offre de formation devra faire l'objet d'un temps d'information lors du CNPT du mois de novembre.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

En préambule, Patrick CLUZAUD tient à attirer l'attention sur la charge de travail qui est celle de l'équipe communication du fait de la succession des missions, tels les Championnats de France qui s'enchaînent. Face à cette situation, une réflexion sur l'organisation du service est nécessaire.

Le Président confirme que la présence du service sur les événements s'est considérablement accrue ces dernières années. Aussi convient-il de s'interroger sur les arbitrages à effectuer, tant sur les manifestations à couvrir que les canaux de diffusion à entretenir.

Tristan HORREAUX partage ces considérations. Une réflexion sur la couverture des événements sera menée avec la DERS en vue de l'élaboration d'un plan d'action *ad hoc*.

Il revient sur les Championnats de France Route Élite qui ont rencontré un véritable succès populaire et qui ont battu des records d'audience télévisuelle. À titre d'exemple, 920 000 téléspectateurs ont suivi la course féminine 920 000 (11,5 % de part de marché), tandis que la course masculine a été regardée par 1,6 million de téléspectateurs (18,3 % de part de marché).

Ces championnats ont généré 83 publications sur les réseaux sociaux et 1 269 000 vues.

Le service communication a également couvert les Championnats de France VTT XC qui se sont tenus à Puy Saint-Vincent. Les publications des réseaux sociaux ont généré 300 000 vues. Un résumé de 26 minutes de cet événement sera diffusé sur Eurosport le 14 juillet 2025 et sur France TV le 23 juillet 2025.

S'agissant de la communication institutionnelle, le service a communiqué sur l'élection de Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA comme présidente du CNOSF, ainsi que celles de

Mme Marie-Françoise POTEREAU et du Président de la FFC au sein du Bureau Exécutif. Le travail de M. David LAPPARTIENT à la tête du CNOSF a également été salué.

La communication externe relative la Fondation France Vélo sera lancée prochainement avec une interview croisée du Président de la FFC et de M. ROUX de BÉZIEUX dans le journal Les Échos de vendredi 11 juillet 2025.

Le service communication a couvert la cérémonie d'intronisation en Équipe de France des nouveaux arrivants mise en place par la DTN. Cette opération a été relayée sur les réseaux sociaux et auprès des partenaires de la FFC.

En vue de la rentrée de septembre, le service travaille à la préparation de la campagne « Mon Club, Mon Vélo » à destination des clubs labellisés EFC. À date, 253 clubs sont engagés et des relances sont en cours. La dotation afférente sera envoyée aux clubs durant l'été.

Patrick CLUZAUD s'étonne que seuls 253 clubs sur les 450 clubs labellisés participent à cette opération. Il s'interroge sur la possibilité de revoir le cahier des charges des écoles labellisées, afin d'intégrer une telle obligation.

Marie-Françoise POTEREAU partage ces considérations. Elle réitère sa demande concernant la réalisation d'un suivi précis des écoles de vélo.

Tristan HORREAUX annonce que son service a effectué un sondage auprès des Comités Régionaux. Sur les 19 comités, 14 ont répondu au questionnaire. Les principaux résultats sont exposés comme suit :

- La marque FFC est jugée assez puissante et attractive pour 86 % d'entre eux.
- Les Comités Régionaux estiment être assez bien informés.
- La communication est suffisamment fréquente.
- Leurs attentes concernent principalement :
 - o Les informations sur les subventions, les dispositifs emploi et formation.
 - o La réglementation fédérale, la démarche de labellisation.
 - o La formation et la détection des jeunes.
 - o L'actualité du Président et des élus de la FFC.
 - o Les organisations et les résultats.
- Leurs sources d'information sont :
 - o Le site Internet fédéral.
 - o Les emails des salariés de la FFC.
 - o Les communiqués de presse de la FFC.
 - o Les emails des présidents et des élus.
- Les Comités Régionaux estiment que des progrès concernant la recherche des informations sur le site Internet sont nécessaires.
- La qualité des informations trouvées sur le site est jugée bonne et pertinente pour 93 % des répondants.

- 86 % des répondants connaissent la chaîne Vélo+.
- En ce qui concerne l'organisation de la communication au sein des comités, son pilotage est assuré soit par le président ou la présidente, des bénévoles ou un chargé de communication.
- Les réseaux sociaux les plus utilisés sont Facebook et Instagram.
- Le budget alloué à la communication demeure assez modeste.
- Les Comités Régionaux informent les Comités Départementaux par emails et par téléphone, et lors des réunions. Quant aux clubs, ils sont informés par des emails, les réseaux sociaux, le site Internet et le téléphone.
- S'agissant des outils informatiques, les comités ont exprimé des besoins concernant un système de partage de documents et un système de visioconférence. Une majorité d'entre eux souhaitent également améliorer leur site Internet (57 % des répondants), tandis que 36 % d'entre eux souhaitent une refonte totale de leur site.
- 57 % des répondants jugent la création d'un Livre d'or très pertinente. Ils approuvent aussi le principe de la diffusion d'un trombinoscope.

Denis CLÉMENT demande si une réflexion a été menée pour une harmonisation des sites Internet des Comités Régionaux.

Yannick POUEY répond que deux offres d'harmonisation ont été proposées à quatre ans d'intervalle, mais qu'elles n'ont pas abouti.

Gilles DA COSTA observe qu'il serait pertinent de retravailler sur un tel projet, mais en proposant une date différée pour la mise en service des sites harmonisés.

Denis CLÉMENT ajoute que ce projet pourrait être évoqué lors du prochain CNPT.

Le Président acquiesce. Si les présidents des Comités Régionaux adhèrent à l'unanimité à ce projet, une analyse des coûts par comité devra être effectuée, ainsi qu'une consultation sur la maquette commune.

Tristan HORREAUX poursuit avec les actions marketing :

- La boutique FFC en ligne sera rouverte très prochainement.
- L'équipe Marketing, la DTN et des élus du Bureau Exécutif seront présents sur les salons ASO des étapes du Tour de France (Albertville et Chambéry). Dans le cadre de cette opération, un livret « Rouler avec la FFC » a été édité ; il détaille les avantages qu'offre la prise d'une licence fédérale.
- Un studio TV a été installé au sein des locaux de la Fédération.

VI. COMMISSIONS

1. Piste

Yannick POUEY annonce que des modifications ont été apportées aux Règles Techniques et de Sécurité (RTS) qui sont exposées comme suit :

- Les vélodromes sont classés en trois niveaux, régional, national et international, qui correspondent chacun à un niveau de compétition possible. Il est précisé qu'un vélodrome non classé peut accueillir des entraînements, mais aucune activité de compétition. Tout vélodrome doit être classé pour être affilié à la FFC.
- Les règles relatives à la Côte d'Azur ont été assouplies lorsque l'aire de dégagement est lisse.
- La balustrade doit obligatoirement être lisse.
- Aucun élément fixe et permanent non protégé ne doit se trouver dans la zone des six mètres à la partie supérieure de la Côte d'Azur.
- Un troisième niveau d'homologation pour le niveau régional a été créé.
- L'élaboration d'une tarification des visites d'homologation avec deux volets : un volet dévolu aux vélodromes existants et un volet dédié aux nouveaux vélodromes.

Yannick POUEY tient à adresser tous ses remerciements à la Commission Nationale Piste, et notamment à son président, et à la DTN pour la qualité du travail réalisé sur ce dossier et pour l'esprit consensuel qui a prévalu tout au long des échanges.

Gilles DA COSTA souhaite savoir si le tarif d'affiliation des vélodromes est maintenu.

Yannick POUEY répond par la positive. L'affiliation est obligatoire dès lors qu'un vélodrome souhaite être classé.

Le Président insiste sur le fait que la FFC n'organisera aucune compétition dans un vélodrome qui n'est pas affilié. Il n'est pas question de passer outre cette règle.

Gilles DA COSTA s'interroge sur la différence entre un vélodrome et une piste de BMX qui n'entre pas dans cette logique d'affiliation.

Le Président indique que très majoritairement le vélodrome sert plusieurs clubs, tandis que la piste de BMX est rattachée à un club résident qui est affilié à la FFC.

Tommy VANOUDENDYCKE ajoute que le modèle économique diffère également : le vélodrome est multiactivité à l'inverse de la piste de BMX.

Le Président met aux voix la proposition visant à valider les modifications apportées aux RTS.

Les modifications apportées aux RTS sont approuvées à l'unanimité des votants.

2. Cyclo-cross

Nicolas ANDRÉ évoque les labellisations des Teams Cyclo-cross 2025-2026 et déclare que six dossiers ont été validés par la Commission Nationale :

Team Cyclo-cross FFC	TEAM CX CHARTRES	CENTRE VAL DE LOIRE
Team Cyclo-cross FFC	TEAM CX TPM	GRAND EST
Team Cyclo-cross FFC	TEAM VCP LOUDEAC CX	BRETAGNE
Team Cyclo-cross FFC	US HAGUENAU CYCLO-CROSS	GRAND EST
Team Cyclo-cross FFC	TEAM CROSS TECHNO CONCEPT URBALOC	OCCITANIE
Team Cyclo-cross FFC	TEAM GUEVEL ROADBORN	PAYS DE LA LOIRE

Trois dossiers doivent encore être complétés et seront soumis ultérieurement au Bureau Exécutif.

Soumises au vote, les demandes de labellisations suscitées sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ indique que la Commission Nationale a émis un avis favorable pour les deux Teams UCI suivants :

Équipe Cyclo-cross UCI	ARDENNES CYCLING TEAM	GRAND EST
Équipe Cyclo-cross UCI	AS BIKE RACING	GRAND EST

L'UCI publiera les Teams UCI le 16 août 2025.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la validation des deux Teams UCI susmentionnés.

La validation des deux Teams UCI est approuvée à l'unanimité des votants.

3. Gravel

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale de Gravel a émis une proposition tarifaire pour les participants licenciés et non licenciés aux Championnats de France Gravel 2026. La proposition est la suivante :

	Licenciés	Non licenciés
TARIFS CHAMPIONNATS DE FRANCE		
Jeunes (U17-U19) garçons et filles	30,00 €	40,00 €
Elites femmes	65,00 €	85,00 €
Masters femmes	65,00 €	85,00 €
Elite hommes	70,00 €	90,00 €
Masters hommes	70,00 €	90,00 €

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la proposition tarifaire pour les participants licenciés et non licenciés aux Championnats de France Gravel 2026 est approuvée à l'unanimité des votants.

4. Route

Nicolas ANDRÉ évoque l'obligation pour les équipes N2 Femmes d'avoir un poste de directeur sportif ou d'entraîneur salarié à mi-temps en CDI. Or, en raison du contexte économique actuel et de la fragilité de ces équipes, la Commission Nationale Route propose de supprimer ladite obligation à compter de 2026.

Mise au vote, la proposition visant à supprimer l'obligation pour les équipes N2 Femmes d'avoir un poste de directeur sportif ou d'entraîneur salarié à mi-temps en CDI.

Nicolas ANDRÉ aborde les Championnats de France Avenir 2026 dont la ville d'accueil est Chantonnay, en Vendée. Or, en raison de l'absence des services techniques et par crainte d'un public trop peu nombreux, la Maire de Chantonnay souhaiterait changer les dates de cette manifestation prévue au mois d'août. À l'issue d'une étude attentive et approfondie par rapport aux épreuves traditionnelles du calendrier (aménagement du programme sportif potentiel) mais aussi avec les collectivités d'accueil, il est proposé que ces Championnats de France Avenir 2026 aient lieu du 15 au 19 juillet 2026.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les nouvelles dates (du 15 au 19 juillet 2026) des Championnats de France Avenir 2026.

Les nouvelles dates des Championnats de France Avenir 2026 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY observe que des Championnats de France Avenir 2026 auront lieu durant le Tour de France et qu'il sera important d'étudier les éventuels effets de cet événement sur le nombre de spectateurs présents lors desdits championnats, car il se souvient que l'argument de la concurrence de ces événements avait été évoqué pour modifier les dates des championnats de l'avenir.

VII. RÈGLEMENT DES MUTATIONS

Yannick POUEY déclare que des modifications concernant les dates ont été apportées au règlement des mutations au titre de l'année 2026.

Le Président met aux voix les modifications apportées au règlement des mutations au titre de l'année 2026.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.

VIII. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire et annonce que la situation est plus favorable que prévu : au 31 mai 2025, le résultat cumulé est de 1. 741 k€. Il est supérieur de 771 k€ au résultat cumulé attendu au budget en raison d'un retard significatif sur les dépenses et les commandes mensuelles de la DTN.

Les points saillants de la situation budgétaire sont énoncés comme suit.

Services généraux/Vie associative

Plusieurs lignes étant en sous-consommation par rapport au budget mensualisé, comme celles de la plateforme VOD et des réseaux sociaux, la communication réalise une économie de 25 k€ par rapport au budget cumulé à fin mai.

Les frais de vie fédérale connaissent un écart favorable de 28 k€ favorable à la faveur notamment d'une maîtrise des coûts relatifs à l'Assemblée générale électorale de décembre et de l'Assemblée générale financière de mars qui s'est tenue dans un format distancié. Les commissions sont également en économie du fait de leur mise en route progressive.

La masse salariale accuse un écart défavorable de 32 k€ probablement imputable aux provisions pour droits à absence et au provisionnement mensuel du treizième mois (qui n'est pas modélisé de manière mensuelle dans le budget mais prévu sur le dernier mois de l'année).

S'agissant des produits, l'objectif de 110 000 licences semble réaliste au vu des dernières statistiques.

DTN

Les écarts favorables sont particulièrement significatifs :

- Le Développement connaît un écart de 152 k€ lié à un décalage calendaire de la mensualisation sur le plan développement territorial et des économies diverses sur les charges, notamment sur le plan de mobilité.
- L'écart constaté sur la Performance s'élève à 732 k€ favorables par rapport au budget cumulé. La DTN indique que ce décalage est essentiellement calendaire. Néanmoins, une perspective budgétaire plus favorable que l'hypothèse budgétaire se dessine sur certaines lignes, perspective qui doit faire l'objet d'une vigilance, car la sous-consommation des crédits pourrait avoir des conséquences négatives sur la convention 2026. Eu égard à cette situation, il importe que la DTN exécute un travail précis sur la réalité des charges et l'engagement des dépenses qui requiert une bonne utilisation de l'outil de gestion.

Du fait de vacances de postes, la masse salariale enregistre une économie de 33 k€. L'INF enregistre aussi un écart favorable (26 k€).

DERS

La situation budgétaire est équilibrée.

Les épreuves officielles et les Championnats de France enregistrent des écarts favorables, respectivement 101 k€ et 28 k€ d'écart favorable, à l'inverse de la masse salariale qui enregistre un écart défavorable de 47 k€ lié aux provisions pour droit à absence.

Autres activités

Si la situation demeure relativement stable, le sujet concernant la variation de stock demeure prégnant avec un écart défavorable de 320 k€ qui traduit un niveau d'entrées moins élevé que prévu. Ce point fait l'objet d'un suivi rigoureux, notamment en ce qui concerne les contrats de partenariat.

S'agissant du secteur Développement de la DTN, il présente peu d'écart, mais les variations perdurent.

Gilles DA COSTA annonce que le contrat avec le contractant général, GEFEC, pour les travaux de Trappes a été établi. Ces travaux seront engagés le 15 juillet 2025 avec le curage du site.

L'avenant à la convention tripartite pour l'exploitation du vélodrome a été signé par le Président de la FFC.

Le contrôle fiscal qui avait démarré en octobre 2024 s'est achevé dans de parfaites conditions, puisque le rapport *ad hoc* est très favorable. À l'aune de ces conclusions, Gilles DA COSTA tient à revenir sur les propos relayés par l'équipe de Denis CLÉMENT lors de la campagne ayant précédé les élections fédérales qui affirmaient que ce contrôle fiscal ainsi que celui de la Cour des comptes étaient le témoignage des insuffisances et de la faiblesse du pilotage de la FFC.

Denis CLÉMENT tient à saluer cette situation qui ne manquera pas de rassurer tous les licenciés au regard du contexte pour le moins difficile des finances publiques qui génèrent de nombreuses craintes.

Le Président adresse toutes ses félicitations à Christophe XHONNEUX et à Gilles DA COSTA pour le travail considérable réalisé lors de ce contrôle fiscal.

Gilles DA COSTA fait part de son déplacement à Copenhague dans le cadre d'un forum UCI sur le développement durable et le vélo en ville. Un travail sera mené au sein de la FFC, afin que les territoires ayant reçu des Championnats du monde et des Coupes du monde puissent être intégrés dans une démarche visant à obtenir le label UCI Bike City.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

Gravel

UCI Gravel

- 66° Sud Pyrénées Catalane Gravel Tour – Les Angles (Occitanie), le 12 septembre 2026.

Championnats de France Gravel

- Thouars (Nouvelle-Aquitaine), les 12 et 13 septembre 2025.

Route

UCI Gran Fondo

- 66° Sud La Cyclo – Canet-en-Roussillon (Occitanie), du 23 au 25 avril 2026.

Soumises au vote, les épreuves suscitées sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ expose ensuite le calendrier 2026 des courses professionnelles communiqué par la LNC.

DATE 2026		Nbr de Jour	EPREUVE	CLASSE
01/02/2026		1	Grand Prix Cycliste de Marseille la Marseillaise	1.1
04/02/2026	08/02/2026	5	Etoile de Bessèges - Tour du Gard	2.1
13/02/2026	15/02/2026	3	Tour de la Provence	2.Pro
21/02/2026		1	Classic Var	1.Pro
22/02/2026		1	Tour des Alpes Maritimes	1.Pro
28/02/2026		1	Faun-Ardèche Classic	1.Pro
01/03/2026		1	Faun Drome Classic	1.Pro
08/03/2026	15/03/2026	8	Paris-Nice	2.UWT
19/03/2026		1	Grand Prix de Denain - Porte du Hainaut	1.Pro
21/03/2026		1	Classic Loire Atlantique	1.1
29/03/2026		1	La Roue Tourangelle Centre Val de Loire - Groupama P.V.L	1.Pro
31/03/2026		1	Paris - Camembert	1.1
03/04/2026		1	La Route Adélie de Vitré	1.1
06/04/2025		1	Cholet Agglo Tour	1.1
07/04/2026	10/04/2026	4	Région Pays de la Loire Tour	2.Pro
12/04/2026		1	Paris-Roubaix	1.UWT
17/04/2026		1	Classic Grand Besançon Doubs	1.1
18/04/2026		1	Tour du Jura Cycliste	1.1
19/04/2026		1	Tour du Doubs	1.1
09/05/2026		1	Grand Prix du Morbihan	1.Pro
10/05/2026		1	Tro-Bro Léon	1.Pro
16/05/2026		1	Tour du Finistère Pays de Quimper	1.1
17/05/2026		1	Boucles de l'Aulne - Châteaulin	1.1
19/05/2026		1	Classique Dunkerque / Grand prix des Hauts de France	1.Pro
20/05/2026	24/05/2026	5	4 Jours de Dunkerque / Grand Prix des Hauts de France	2.Pro
28/05/2026	31/05/2026	4	Boucles de la Mayenne - Crédit Mutuel	2.Pro
03/06/2026		1	Mercan'Tour Classic Alpes-Maritimes	1.1

07/06/2026	14/06/2026	8	Le Tour Auvergne Rhone Alpes (Ex-Critérium du Dauphiné)	2.UWT
19/06/2026	20/06/2026	2	La Route d'Occitanie - CIC	2.Pro
04/07/2026	26/07/2026	21	Tour de France	2.UWT
28/07/2026	30/07/2026	3	Tour de l'Ain	1.1
16/08/2026		1	La Polynormande	1.1
18/08/2026	21/08/2026	4	Tour du Limousin-Périgord - Nouvelle Aquitaine	2.Pro
25/08/2026	28/08/2026	4	Tour Poitou - Charentes en Nouvelle Aquitaine	2.1
30/08/2026		1	Bretagne Classic - Ouest-France	1.UWT
13/09/2026		1	GP de Fourmies / La Voix du Nord	1.Pro
20/09/2026		1	Grand Prix d'Isbergues - Pas de Calais	1.1
27/09/2026		1	Paris-Chauny	1.1
04/10/2026		1	Tour de Vendée	1.1
11/10/2026		1	Paris - Tours Elite	1.Pro
18/10/2026		1	Chrono des Nations	1.1
		100		

Soumis au vote du Bureau Exécutif, le calendrier 2026 des épreuves officielles de la LNC est approuvé à l'unanimité des votants.

X. QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce qu'il s'agissait du dernier Bureau Exécutif de Nicolas ANDRÉ qui quittera ses fonctions le 31 août 2025.

Il adresse tous ses remerciements à Nicolas ANDRÉ pour la qualité de son travail tout au long de son passage au sein de la FFC qui a été particulièrement dense sur le plan événementiel. Le Bureau Exécutif adresse tous ses vœux de réussite à M. ANDRÉ dans les nouveaux projets qui seront les siens à la rentrée.

Nicolas ANDRÉ déclare avoir eu beaucoup de plaisir à collaborer avec les membres du Bureau Exécutif et les équipes fédérales. Dans les années à venir, il entend demeurer un fidèle acteur du cyclisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 10.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 11 septembre 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY